



Publié le 06/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2022_109

OBJET : Validation du plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial

Exposé

Depuis 2020, l'Agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin ont lancé une démarche volontaire d'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Inscrit dans le contexte des lois d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) et EGalim (2018), le PAT vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des problématiques territoriales. Il vise également à répondre à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation.

Réalisée en interne par les services des deux collectivités avec l'appui des équipes de l'ANBDD (l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable), la construction du plan s'est largement appuyée sur un processus de concertation avec les acteurs du territoire.

Ainsi, les équipes techniques des collectivités ont multiplié les temps d'échanges et de travail tout au long de la démarche :

- Deux sessions de diagnostic partagé afin d'échanger sur les grands enjeux du territoire ;
- Cinq ateliers de coconstruction pour définir les objectifs à atteindre ;
- Quatre groupes de travail pour définir les moyens d'actions ;
- Une enquête numérique citoyenne (1 300 répondants) afin de mieux cibler les attentes de la population ;
- 170 élus concertés lors des commissions de territoire afin de fixer des priorités au plan d'actions ;
- Deux groupes de travail du Conseil de développement dont vous trouverez l'avis en annexe 1 à la présente délibération.

Ce travail aboutit aujourd'hui à une stratégie locale opérationnelle rassemblant 45 actions (détail en annexe 2) et structurée en 3 grands engagements :

- Préserver les ressources et favoriser l'emploi

- Faire de l'alimentation un facteur de lien social dans le Cotentin
- Accompagner l'évolution des savoir-faire et des pratiques

En accord avec les priorités fixées par les élus lors des commissions de territoire et par le comité de pilotage du PAT, la fin d'année 2022 et l'année 2023 seront consacrées aux sujets suivants :

- La mise en place d'actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire sur les marchés et dans les écoles, en lien avec les équipes des animateurs du tri ;
- Le renforcement des actions d'animation sur la restauration collective (groupe de travail) en lien avec les équipes de la commande publique ;
- Le lancement de travaux d'opportunité et de faisabilité d'une ou plusieurs légumeries – conserveries afin d'augmenter la part des produits locaux dans la restauration collective ;
- Le lancement des travaux sur la logistique des circuits de proximité alimentaires avec Agriflux afin d'améliorer la distribution des produits locaux et de faire diminuer les coûts de transports pour les producteurs ;
- La coordination d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un espace test agricole, "couveuse" agricole pour favoriser l'installation d'agriculteurs ;
- Le lancement des travaux pour la création d'un Marché d'Intérêt Local (MIL), un mini "Rungis" qui favoriserait la distribution des produits locaux aux professionnels ;
- La mise en place d'animations et d'actions de communication pour la promotion des produits locaux.

En tant que plan d'actions territorial, de nombreux projets seront également conduits par nos partenaires : Chambres consulaires, Région Normandie, associations...

Par ailleurs, un travail transversal des services de l'agglomération du Cotentin et de la Baie du Cotentin sera mis en place pour coordonner les différentes actions du PAT qui contribuent aussi aux autres démarches stratégiques : PCAET, Contrat Eau-Climat, Contrat de transition Ecologique, PLPDMA, Agenda 21.

Enfin, en tant que "PAT en action", nous pourrons déposer notre demande de labellisation niveau 2 auprès des services de la DRAAF. Cette reconnaissance nous permettra d'augmenter la visibilité de notre action, et d'autre part, d'accéder à des financements complémentaires de l'Etat.

Défini pour les 10 prochaines années, le PAT devra servir à l'ensemble des acteurs pour que le plus grand nombre consomme des produits locaux de qualité.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014,

Vu la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous du 13 octobre 2018,

Vu la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021,

Considérant la décision de l'inter-bureau en date du 19 décembre 2018, entre l'agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin de s'engager dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial,

Considérant l'information sur le lancement d'une démarche PAT au conseil communautaire du 24 septembre 2019.

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 171 - Contre : 4 - Abstentions : 8) pour :

- **Valider** le plan d'actions du Projet Alimentaire territorial du Cotentin ;
- **Autoriser** le dépôt de dossier de reconnaissance de niveau 2 : "PAT en action" auprès de la DRAAF ;
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s) :

Annexe 1 CODEV_PAT_avis officiel

Annexe 2 plan d actions

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

27 septembre 2022

Date d'envoi de la convocation : le 16/09/2022

Nombre de membres : 192
Nombre de présents : 166
Nombre de votants : 182
A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Alexandrina LE GUILLOU

L'an deux mille vingt deux, le mardi 27 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, MERAND Evelyne suppléante de CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, JORE Yolande suppléante de DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, THOMAS – ROUTIER Ghislaine suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HARDY René, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine (A partir de 18h44), HURLOT Juliette, LEMARIÉ Florence suppléante de JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand (A partir de 18h30), LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie (Jusqu'à 20h19), LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, FLAMBARD Dominique suppléant de LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROSSIGNOL Françoise (A partir de 19h16), LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN

Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PLAINEAU Nadège (A Partir de 18h37 – Jusqu'à 20h19), POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SCHMITT Gilles (A partir de 18h34), SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, TAVARD Agnès, LACROIX Olivier suppléant de THOMINET Odile, LAISNEY Christiane suppléante de TOLLEMER Jean-Pierre, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, DUCOURET Chantal à HURLOT Juliette, HUREL Karine à HULIN Bertrand (Jusqu'à de 18h44), LEFRANC Bertrand à LEFAIX-VERON Odile (Jusqu'à 18h30), LEMOIGNE Sophie à AMIOT Florence (A partir de 20h19), LEPOITTEVIN Gilbert à TAVARD Agnès, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, LEROSSIGNOL Françoise à BRIENS Eric (Jusqu'à 19h16), LETERRIER Richard à LE GUILLOU Alexandrina, MAGHE Jean-Michel à KRIMI Sonia, PELLERIN Jean-Luc à LEFER Denis, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, PLAINEAU Nadège à PERRIER Didier (Jusqu'à 18h37 – A partir de 20h19), SANSON Odile à MOUCHEL Jacky, SOURISSE Claudine à COUPÉ Stéphanie, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno, VARENNE Valérie à LEJAMTEL Ralph.

Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, DE BOURSETTY Olivier, GOSSELIN Bernard, HAYÉ Laurent, HEBERT Karine, LEBRETON Robert, PIC Anna, VANSTEELANT Gérard.

*CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DU COTENTIN*

AVIS RELATIF AU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Séance plénière du CODEV du 28 juin 2022
Conseil communautaire du 27 septembre 2022


CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DU COTENTIN

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le projet alimentaire territorial (PAT) s'inscrit dans la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, complétant le code rural et de la pêche maritime.

Elaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire de la communauté d'agglomération et de la Baie du Cotentin, le projet répond, conformément aux textes, à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Le document présenté s'est appuyé sur un diagnostic et porte la définition d'actions opérationnelles à dimension économique, sociale et environnementale.

Aujourd'hui, ce projet prend tout son sens au regard de la situation disparate de la population, du changement climatique et de l'évolution géostratégique.

Le territoire

Actuellement le territoire des deux entités concernées est valorisé à 73% par l'agriculture avec 1900 exploitations dont 193 bio soit 9% de la surface agricole utile. Avec 148 navires de pêche, près de 14 000 T de produits de la mer sont mis à terre sur 11 points de débarque et dans la criée. La consommation de lait et produits laitiers est légèrement supérieure à 8000 T, pour la viande 8200 T, pour les légumes et les fruits 14 300 T, pour les céréales 13 000 T et 3300 T pour les produits de la mer.

Les produits sont de qualité, diversifiés mais avec peu de valeur ajoutée. Le Cotentin héberge 2,5% seulement des industries agro-alimentaires normandes.

L'offre reste dispersée, les circuits logistiques complexes notamment pour la restauration collective avec entre autres 20 000 repas/semaine en scolaire et 21 000 repas/semaine au centre hospitalier du Cotentin.

Les acteurs

Les exploitants, les producteurs rencontrent des difficultés dans tous les domaines de leur vie professionnelle, de la formation à l'installation. Les démarches sont complexes, les coûts d'installation et de production élevés et le revenu tiré de leur travail ne répond pas à leurs attentes. De plus, l'accès aux marchés publics n'est pas adapté.

La population

Les 200 000 habitants des 2 entités du Cotentin sont très liés à leur territoire, à leur environnement maritime et terrestre qu'ils estiment préservé.

Ils sont proches des acteurs locaux et ne sont pas absents des enjeux d'une alimentation locale saine. Mais tous n'y ont pas accès et la précarité alimentaire s'installe. Les effets de la crise sanitaire ont conduit à une augmentation de 15 à 20% des bénéficiaires de la Banque alimentaire. La consommation au niveau national s'essouffle. Elle baisse de 0,4% en avril après 1,4% en mars. A la mi-mai en France, sur un an, la consommation des produits bio a chuté de 6%. Pour information la médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 20 980 € dans la Manche contre 21 200 € en Normandie (2018).

Le programme d'actions

Pour répondre à cette problématique un programme a été élaboré, divisé en 3 engagements structurants déclinant 45 actions. L'ensemble de ces actions ne sera pas exposé mais quelques points forts ont été soulevés par les participants aux ateliers.

- Engagement N°1: Préserver les ressources de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et favoriser l'emploi

L'accompagnement des producteurs doit faciliter l'installation et la transmission des exploitations favorisant les emplois agricoles, de la pêche et de l'aquaculture. L'idée de mettre en place un ou plusieurs espaces test retient l'attention. Les conditions et les moyens restent à inventer mais cette démarche aurait l'intérêt de faciliter des reconversions voire de susciter des vocations.

Il faut concilier le développement du territoire et la préservation des terres agricoles. La consommation en hausse des terres agricoles (soit - 0,68% par an de surface agricole utile) est plus forte que dans le département et qu'en Normandie. Cette consommation a des limites qui obligent à la sobriété foncière au moment où il apparaît nécessaire de définir une stratégie qui préserve les terres agricoles de qualité. La disponibilité et le coût du foncier sont des réflexions à intégrer en lien avec les partenaires comme la SAFER.

Pour soutenir la filière, une approche reste à mener sur les aides qui pourraient être apportées en les calquant sur celles accordées aux entreprises comme par exemple les garanties d'emprunts, des soutiens logistiques.

- Engagement N°2: Faire de l'alimentation un facteur de lien social dans le Cotentin.

Une stratégie est à construire pour optimiser la logistique, l'organisation collective. La création d'une structure sous la forme d'un marché d'intérêt local (MIL) pour faciliter la vente des produits locaux en semi gros aux restaurateurs, commerçants et à la restauration collective publique, serait un atout pour tous les producteurs. Elle soutiendrait par exemple l'installation de jeunes agriculteurs qui auraient un débouché.

Favoriser les produits locaux, l'agriculture de proximité dans les commerces et proposer de nouveaux modèles de distribution sont des éléments à renforcer sans oublier que ces produits contribuent à l'attractivité territoriale.

La procédure des marchés publics est complexe et décourage. Des moyens sont à inventer pour faciliter l'accès à la commande publique, la simplifier au maximum et mettre en place des soutiens adaptés.

Enfin un travail spécifique sur la sobriété alimentaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire est à construire auprès de la population et notamment du jeune public.

- Engagement N°3 : Accompagner l'évolution des savoir-faire et des pratiques pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.

S'il faut agir sur la qualité des milieux naturels, il reste à structurer une politique de l'eau qui préserve les ressources du territoire sur l'ensemble du cycle. Les problématiques liées à

la protection des captages sont des éléments à porter à la connaissance des exploitants concernés dans une concertation transparente.

Les agriculteurs entretiennent les espaces et participent au maintien de leur qualité environnementale: haies, zones humides. Un soutien financier, dans des conditions à préciser, contribuerait à soutenir et encourager cette mise en valeur bénéfique de l'environnement. Des partenariats avec les collectivités locales restent à créer afin de les inciter à investir dans les chaudières à bois pour soutenir la filière.

Informé les habitants sur le système alimentaire local, participera à la création d'une culture commune fédératrice évoluant en faveur du territoire et de l'activité.

Dans la même approche le retour de la permaculture dans les villes, les bourgs sera créateur de lien social renforcé participant à une meilleure connaissance de l'univers rural et urbain, à une réconciliation si nécessaire des différents acteurs.

Conclusion

Ce plan, au croisement de plusieurs politiques économique, sociale et environnementale, ne peut se réduire à un catalogue de bonnes intentions. Le PAT doit être une valeur ajoutée pour tous les acteurs et exige une forte implication des élus.

Le suivi de son application nécessite la mise en place d'un comité associant les différents acteurs et d'un chiffrage pour mieux identifier les enjeux. La mise en place de cette politique peut se concrétiser, comme indiqué dans les textes, par une approche contractuelle engageant les différents partenaires sur la durée.

Le Président du CODEV,



Matthieu GIOVANONNE

Les membres du bureau du conseil de développement remercient l'ensemble des personnes et organisations qui ont pris part aux travaux menés dans le cadre de cette saisine ainsi que Pierre Duclos, vice-président en charge de la commission 2 « qualité et cadre de vie », pour son travail de synthèse et de rédaction.

Liste des membres du groupe de travail ayant participé activement à la rédaction de cet avis :

ELIE Sabrina

GAUTIER Jean-Michel

DUCLOS Pierre

PIEDNOEL Christophe

FESSENMEYER Charlie

DIGNE Olivier

DESQUESNES Jean-Yves

DELAUNAY Sylvie

AUBRIL Pierre

ROUPSARD Jean

LEBREQUIER GUY

COUSIN Etienne

MOUCHEL Paul-Albert

FERCHAUD Stéphanie

JACQUET Xavier



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU COTENTIN
codevlecotentin@gmail.com



PLAN D' ACTIONS 2022-2032



ENGAGEMENT 1

**Préserver les ressources de l'agriculture,
de la pêche, de l'aquaculture et favoriser l'emploi**



ENJEUX STRATÉGIQUES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

ACTIONS *(à mettre en œuvre ou déjà engagées par les collectivités et les partenaires du territoire)*

 <p>I. FAVORISER L'EMPLOI ET PRÉPARER LA PROCHAINE GÉNÉRATION DE PRODUCTEURS VIA LA FORMATION, L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION</p> 	1.	L'accompagnement des producteurs facilite l'installation et la transmission des exploitations en faveur des emplois agricoles, de la pêche et l'aquaculture 	1.1	Mettre en place un ou plusieurs espace-test(s)
			1.2	Promouvoir les contrats de parrainage et le dispositif « garantie installation »
			1.3	Créer une pépinière AGRIMER et des zones d'activités spécialisées (bureau, laboratoire, transformation)
			1.4	Faciliter la mise en relation/cédant - porteur de projet, pour garantir la transmission des exploitations et des entreprises
	2.	La promotion des métiers et des formations accompagne le renouvellement des producteurs	2.1	Mieux faire connaître les métiers et les formations professionnelles de la pêche, de l'agriculture et de l'alimentation notamment à destination des jeunes et des adultes en reconversion
			2.2	Encourager la formation continue pour accompagner l'évolution des professions
2.3			Améliorer l'organisation territoriale pour répondre aux besoins en matière de main d'œuvre terre et mer	
II. CONCILIER DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES ET DES ESPACES DE PRODUCTION MARINS	3.	Les élus et la population sont sensibilisés à la problématique de la diminution des espaces agricoles et des évolutions liées aux changements climatiques	3.1	Proposer des ateliers de sensibilisation thématiques (adaptation aux changements climatiques, diversification)
	4.	Contribuer à une stratégie foncière territoriale qui préserve les terres agricoles de qualité	4.1	Se doter d'outils de connaissance et de suivi du foncier agricole (qualité agronomique des sols)
			4.2	Créer et animer des partenariats avec des structures de gestion foncière
			4.3	Déployer des actions publiques volontaristes sur le foncier du territoire (périmètre, consommation foncière, outils réglementaires, compensation)



ENGAGEMENT 2

**Faire de l'alimentation un facteur
de lien social dans le Cotentin**



ENJEUX STRATÉGIQUES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

ACTIONS

(à mettre en œuvre ou déjà engagées par les collectivités et les partenaires du territoire)

III. AMÉLIORER L'ORGANISATION COLLECTIVE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE DE LA PRESQU'ILE DU COTENTIN 	5	Les acteurs sont mis en réseau et travaillent collectivement	5.1	Animer le Projet Alimentaire du Cotentin en facilitant la mise en réseau des acteurs		
			5.2	Développer les rencontres professionnelles pour mettre en relation les différents acteurs de la filière alimentaire		
	6	Une stratégie se construit pour optimiser la logistique	6.1	Lancer une étude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'une ou plusieurs légumeries/conserveries		
			6.2	Réaliser un diagnostic d'optimisation des livraisons des produits locaux		
			6.3	Impulser un Marché d'Intérêt Local (MIL) pour faciliter la vente des produits locaux en semi-gros aux restaurateurs et aux commerçants		
			7	Une communication adaptée permet de connaître et d'identifier les produits locaux		
IV. DÉVELOPPER L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ 	7	Une communication adaptée permet de connaître et d'identifier les produits locaux	7.1	Réfléchir à un outil d'identification des produits alimentaires locaux		
			7.2	Proposer un guide des producteurs et des points de vente du territoire		
	8	Les produits locaux sont diversifiés et accessibles à tous	8.1	Favoriser les produits locaux dans les commerces existants et proposer de nouveaux modèles de distribution (GIEE, magasins de producteurs, drive fermier, halles, étals poissons, marchés...)		
			8.2	Caractériser et encourager les outils collectifs de transformation (conserverie mobile, cuisine collective)		
			8.3	Accompagner les agriculteurs à diversifier leurs productions afin d'offrir un panel plus large de productions au niveau local		
			8.4	Optimiser la logistique des structures d'aide alimentaire		
			9	La part des produits locaux de qualité augmente dans la commande publique	9.1	Faciliter l'accès aux marchés publics par la simplification et l'interconnaissance
					9.2	Accompagner les producteurs à répondre aux marchés publics
9.3	Former les équipes sur la loi EGALIM et le travail des produits locaux					
VI. DÉVELOPPER LE TOURISME LIÉ AUX PRODUCTIONS PRIMAIRES 	10	Les produits locaux participent à l'attractivité territoriale	10.1	Accompagner les producteurs dans leurs démarches touristiques de valorisation des produits locaux		
			10.2	Faciliter l'approvisionnement en produits locaux lors des événements du territoire		
			10.3	Mettre en valeur la gastronomie du Cotentin		

ENGAGEMENT 3

**Accompagner l'évolution des savoir-faire et des pratiques
pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux**



ENJEUX STRATÉGIQUES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

ACTIONS

(à mettre en œuvre ou déjà engagées par les collectivités et les partenaires du territoire)

VII. AGIR POUR LA QUALITÉ DES MILIEUX 	11	Une politique de l'eau qui préserve les ressources du territoire	11.1	Optimiser la gestion de la ressource en eau et améliorer les rejets d'eau usée
			11.2	Accompagner les exploitations dans la préservation de leurs cours d'eau notamment dans les aires d'alimentation de captage
	12	Les producteurs agissent en faveur de la biodiversité au sein de leur exploitation	12.1	Mieux connaître la biodiversité agricole et maritime
			12.2	Soutenir la lutte contre les espèces invasives terrestres et maritimes (faune, flore)
			12.3	Valoriser les atouts environnementaux et économiques des haies bocagères
12.4			Encourager la pratique agricole de pré-verger (<i>animaux pâturant sous des vergers de fruitiers</i>)	
VIII. ENCOURAGER UN MODÈLE AGRICOLE RESPECTUEUX DES MILIEUX NATURELS ET QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	13	Les exploitations agricoles réduisent leur empreinte environnementale	13.1	Suivre les travaux sur la mise en place des paiements pour services environnementaux (+ <i>gestion zones humides</i>)
			13.2	Encourager la production (et l'utilisation) d'énergies renouvelables sur les exploitations agricoles
			13.3	Accompagner la réduction des produits phytosanitaires dans les exploitations agricoles
			13.4	Encourager le stockage carbone dans les exploitations et réduire les émissions de GES
14	La recherche et l'innovation sont encouragées à développer une dynamique collective en matière de production alimentaire locale	14.1	Valoriser l'innovation et les travaux d'expérimentation (station expérimentale SILEBAN, SATMAR et SMEL)	
IX. APPRENDRE, CONNAÎTRE ET TRANSMETTRE LES ENJEUX LIÉS À L'ALIMENTATION LOCALE, SAINE ET DURABLE 	15	L'information des habitants sur le système alimentaire du Cotentin participe à la création d'une culture commune fédératrice	15.1	Créer un lieu (ou plusieurs) de ressources sur l'agriculture, la mer et l'alimentation à destination du grand public
			15.2	Créer et relayer des supports d'information destinés aux consommateurs (gaspillage, saisonnalité, origine, nutrition...)
			15.3	Développer des animations ludiques grand public sur l'alimentation et sur l'agriculture (événement, visites de terrain, ateliers)
	16	Les habitudes alimentaires des habitants évoluent en faveur du local et de la proximité	16.1	Développer l'éducation alimentaire comme outil de prévention santé (nutrition, modes cuissons et conservation, étiquettes...)
			16.2	Renforcer le lien à la terre et à la mer avec des potagers, des jardins partagés et la pêche à pied
			16.3	Réduire le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne de production